



versement pension alimentaire

Par **LAETALEXCLEM**, le **02/10/2023** à **10:19**

Bonjour,

Séparée depuis 2015, il y a un jugement qui fixe une pension de 350€ pour mes deux fils.

Elle n'a jamais été revalorisée malgré mes relances.

Mon fils de 19 ans a fini ses études fin juin 2023 (apprenti avec un salaire).

Actuellement il est au chômage et mon ex conjoint reproche d'avoir versé la pension malgré que notre fils touchait un salaire.

J'aimerais savoir si il a raison ?

merci pour le retour.

Par **yapasdequoi**, le **02/10/2023** à **10:47**

Bonjour,

Il faut se reporter au texte précis du jugement. Eventuellement demandez à la CAF pour le recouvrement des revalorisations "oubliées" ... mais seulement pour les 5 dernières années et SI prévu au jugement.